

## MOTION DU CONSEIL NATIONAL DES BARREAUX

### RELATIVE A LA PROTECTION DES ENFANTS FRANÇAIS EN ZONE DE CONFLITS

Adoptée par l'Assemblée générale du 15 mars 2019

\* \*

**Le Conseil national des barreaux, réuni en assemblée générale le 15 mars 2019,**

**CONNAISSANCE PRISE** de l'annonce du retour d'enfants français se trouvant en zone de conflits et des débats qui en résultent,

**RAPPELLE** que des dizaines d'enfants de nationalité française, dont les 2\3 seraient âgés de moins de 6 ans, parmi lesquels de nombreux orphelins, se trouvent dans des camps en zone de conflits, privés de soins, d'eau et de nourriture et en situation de risque de mort imminente,

**DEMANDE** au gouvernement français d'assurer sans délai leur rapatriement afin de garantir leur protection.

\* \*

Fait à Paris le 15 mars 2019

**Conseil national des barreaux**

Motion relative à la protection des enfants français en zone de conflits

Adoptée par l'Assemblée générale du 15 mars 2019